



Les infos flash N°2/2019 de la Commune de MEY

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Le grand débat national est maintenant terminé et je n'ai pas eu de contributions en mairie.

Le protocole concernant la participation citoyenne été signée avec la Préfecture et la Gendarmerie le 6 mars dernier. Nous allons donc mettre en place les panneaux indicateurs et organiser une réunion avec la gendarmerie pour mettre au point les modalités de fonctionnement du dispositif avec nos trois référents.

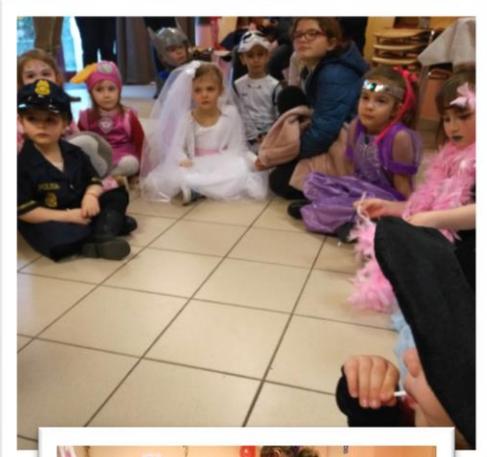
La vente de la maison du centre du village suit son cours, nous avons néanmoins maintenu sa mise sur le marché pour marquer notre volonté de ne pas cesser toute démarche en attendant que la vente ait bien lieu comme prévue.

Je tiens également à vous faire part de ma grande satisfaction de constater que le lien social s'améliore nettement au sein de notre village. J'en veux pour preuve une participation en hausse indéniable puisque pour certaines activités comme la Saint Nicolas ou le repas des anciens nous nous relevons d'un intérêt quasiment nul pour atteindre une participation de pratiquement la moitié des populations concernées. De plus, nous avons aussi proposée une toute nouvelle activité « Carnaval » qui a également eu beaucoup de succès. Encore un grand merci aux bénévoles (surtout au féminin, il faut bien le reconnaître !) qui animent et permettent la réalisation de ces activités.



Carnaval à Mey

Les enfants ont passé un très bon après-midi! Ils ont écouté des histoires de carnaval, confectionner des masques, danser, manger des beignets et de la barbe à papa...! Merci à Marie, Océanne, Laurence, Martine, Marie- Claire, Sylvie, Alizée... pour l'animation, les préparatifs et les beignets!



A noter dans vos agenda

- **30 mars : PERMANENCE en mairie de 10h à 12h pour recevoir les inscriptions sur la liste électorale**
- **19 avril : CHASSE AUX ŒUFS suivie d'un goûter dans la salle communal**
- **12 mai : Fête des fleurs et Brocante organisées par l'AssosMey**
- **26 mai : Élections européennes**

MEY / Le protocole de convention citoyenne signé

Article de notre correspondant du Républicain Lorrain

A l'invitation de M. Bourcet, premier magistrat de Mey, les maires de Maizeroy et Servigny-les-Raville ont officialisé le protocole de participation citoyenne de leurs communes. Ce dispositif vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. En présence de M. Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de Moselle, de Mme Hoareau, chef d'escadron commandant la gendarmerie de Metz, du capitaine Gillard et du major Brulé des gendarmeries de Vigy et Courcelles-Chaussy, d'élus et des référents.

« Un grand merci pour votre engagement. Surtout, n'oubliez pas d'animer vos référents, de les reconnaître dans leur mission afin de faire perdurer ce travail partenarial pour la sérénité de la population de vos communes » a lancé M. Delcayrou. *« Même si les actes d'incivilité sont peu nombreux dans notre commune, je tiens à dire un grand merci à la gendarmerie qui répond toujours présent dès qu'on fait appel à elle »* a rétorqué M. Bourcet.

Ces trois communes font à présent partie des 35 autres du département qui ont signé cette même convention. Les trois référents du village, partenaires privilégiés pour les gendarmes (Mme Sigrid Mandoux, MM. Yves Nicolay et François Harmand) seront prochainement formés et leur rôle défini. Deux panneaux à caractère dissuasifs avec un œil, stipulant que la commune adhère à cette démarche citoyenne, seront bientôt placés aux entrées du village.



M. Delcayrou, au centre, secrétaire général de la préfecture de Moselle, Mme Hoareau, commandant la gendarmerie de Metz et les trois maires concernés

LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE MEY

La salle communale, d'une capacité de 50 personnes maximum, est mise à disposition des habitants de la commune.

La procédure de location de la salle communale prévoit :

- la signature d'une convention de mise à disposition de la salle
- la délivrance d'une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation de la salle au cours de sa mise à disposition
- la remise d'un chèque de 100 € correspondant à la caution
- la remise d'un chèque correspondant au tarif de la location ou le virement de cette somme sur le compte de la trésorerie de la commune.

Les horaires de mise à disposition et les tarifs :

La salle peut être louée :

- pour des anniversaires d'enfants (jusqu'à 15 ans)

Location : le samedi, le dimanche ou le mercredi après-midi de **14h à 18h** hors période de vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, cette location est étendue aux autres jours de la semaine aux mêmes horaires.

Le tarif est de **30 €**.

- Le week end, du vendredi 18h au lundi 10h au tarif de **100 €**.

nouveauté

- **Le vendredi de 13 h au samedi matin (midi maximum) au tarif de 50€**

Les conditions d'utilisation :

Le prix de location comprend la mise à disposition de la vaisselle et des équipements
La musique est interdite.